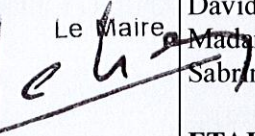





COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

DCM260414_008	ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA CAISSE DES ECOLES
---------------	--

<p>Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site de la ville le 17 avril 2026</p> <p>Que la convocation a été faite le 08 avril 2026</p> <p>Le nombre de membre en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>44</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>1</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>0</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>45</td></tr></table> <p>Le Maire  Joé BEDIER</p> 	Présents :	44	Représentés :	1	Absents :	0	Total des votes :	45	<p>L'an deux mille vingt six, le quatorze avril le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.</p> <p>ETAIENT PRESENTS : Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita</p> <p>ETAIENT REPRESENTES : Monsieur VOULAMALE Jismy</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	44								
Représentés :	1								
Absents :	0								
Total des votes :	45								

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-21,*

Les caisses des écoles sont des établissements publics communaux créés par délibération du conseil municipal, dotés de la personnalité morale et d'une autonomie financière, et ayant pour mission principale de faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves, en fonction des ressources de leur famille.

Leurs compétences peuvent être étendues à des actions éducatives, culturelles, sociales et sanitaires en faveur des enfants du premier et du second degrés, notamment via des dispositifs de réussite éducative, avec des règles budgétaires et comptables calées sur celles de la commune de rattachement, mais dans le cadre d'un principe strict de spécialité qui interdit d'empiéter sur les compétences générales de la commune.

L'administration de la caisse des écoles de la ville de Saint-André est confiée, sous la présidence du Maire, à un comité comprenant :

- **Des membres à voix délibérative :**

Les statuts de la Caisse des écoles prévoient 6 élus issus du Conseil municipal (dont le Maire qui en est le président et l'ordonnateur des dépenses et des recettes) et 6 représentants des sociétaires (3 représentants des parents et 3 représentants des enseignants) ; ces derniers sont élus pour 3 ans.

- **Des membres de droit sans voix délibérative :**

- un membre désigné par le Préfet
- l'inspecteur départemental chargé de l'inspection des écoles primaires de la commune ou son représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 34

Contre : 11 (NAUD CARPANIN Marie Hélène, VOULAMALE Jismy, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, VIRAPOULLE Laurent, RABOT David, THERMEA Judex, DESIRE Olivier, APPAVOULOULE Lindsay Joëlle, BENOIT Sabrina, CANIGUY Juanita)

Article 1 :

- De fixer le nombre de représentants élus à six (dont le Maire) ;

Article 2 :

- De procéder à la désignation des représentants.

ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS :

- RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte
- PAPAYA Laurent
- SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël
- BRENNUS Mayline
- POINY-TOPLAN Stéphanie

Il vous est également proposé de faire application de l'article L.2121-

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le 21 AVR. 2020



Le Maire

Joé BEDIER

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le



ID : 974-219740099-20260422-DCM260414_008-DE